



DOSSIER D'INSCRIPTION BTS APPRENTISSAGE Année scolaire 2026 – 2027

Vous êtes admis en **1^{ère} année BTS par APPRENTISSAGE**

DOSSIER à retourner **COMPLET dès l'admission Parcoursup**

Par voie postale à : Lycée Victor Bérard
SECRETARIAT BTS apprentissage
35 quai Aimé Lamy BP 70087
39403 Morez cedex

/!\ Si vous avez candidaté en BTS sous statut scolaire dans Parcoursup - merci d'annuler votre candidature afin de libérer la place pour un autre candidat.

Documents à fournir pour valider votre inscription

- La fiche de renseignements **soigneusement complétée**
- L'autorisation pour l'utilisation de l'image (à signer)
- La fiche d'urgence non confidentielle (à compléter)
- 1 photo d'identité pour la carte de restauration scolaire **uniquement pour les demi-pensionnaires** (merci d'indiquer nom et prénom de l'élève au dos)
- La copie de la carte d'identité recto-verso (**sur une seule page**) « lisible » et en cours de validité
- La copie de la journée de défense et de citoyenneté (JDC, JAPD) ou du recensement
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'apprenti(e)
- Le relevé des notes du baccalauréat (**dès les résultats le 7 juillet**)

Documents facultatifs

- Adhésion à la caisse de solidarité : un chèque de 3€ libellé à l'ordre de l'agent comptable
- Maison des Lycéens et Étudiants (MDL) : coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 11€ libellé à l'ordre de la MDL

Ces cotisations sont facultatives, toutefois, l'attention est attirée sur leur caractère de solidarité et de mutualisation, de plus la maison des lycéens contribue aux divers voyages et activités organisés au cours de l'année.

CONSIGNES POUR L'APPRENTISSAGE

Vous êtes admis en section de BTS par apprentissage au lycée Victor Bérard de Morez.

Vous devez **informer dès à présent votre maître d'apprentissage** de votre admission et lui demander de procéder à l'établissement du contrat d'apprentissage. Vous lui transmettez le calendrier de présence en UFA (lycée de Morez) et en entreprise consultable également sur le site du lycée de Morez.

Le contrat :

Le contrat d'apprentissage sera établi par le maître d'apprentissage suivant les instructions fournies sur le site internet du CFA académique de Franche Comté à l'adresse suivante :

<https://cfa-academique-fcomte.fr/mediatheque/>

- Document cerfa contrat d'apprentissage à compléter

L'envoi du contrat par courrier n'est pas nécessaire, un envoi par mail à l'adresse contrat-apprenti@cfa-academique-fcomte.fr est suffisant, les démarches avec l'OPCO se font de façon dématérialisées.

Le CFA vérifie le contrat, le valide et rédige la convention de formation.

Les documents sont envoyés en retour à l'employeur pour qu'il puisse finaliser ses démarches auprès de l'OPCO. C'est le dépôt de ces documents, signés de tous et validés par le CFA, auprès de l'OPCO qui initie le versement de l'aide pour l'entreprise.

Une « carte d'étudiant des métiers » vous sera remise par le lycée.

Les absences :

L'assiduité aux cours est une condition primordiale à la réussite de l'apprenti(e).

Par conséquent, aucune absence injustifiée ne sera tolérée.

L'absence justifiée (maladie, convocation administrative) fera l'objet de la présentation obligatoire d'un justificatif auprès de la vie scolaire.

Toute absence pourra être sanctionnée par le maître d'apprentissage d'une retenue de salaire.

POUR VOTRE INFORMATION :

- Le site internet du lycée de Morez
<http://www.lycee-morez.fr>
- Le CFA académique de Franche Comté consultable en ligne
<https://cfa-academique-fcomte.fr/>
- Le portail de l'alternance consultable en ligne
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- Information jeunes Hauts de Bienne / logement :
Point Information Jeunesse consultable en ligne : <http://ijmorez.jeunes-fc.com>

DATES DE RENTRÉE 2026

Classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Prise en charge profs principaux responsables	Intervention équipe de direction Amphi Monneret	Reprise de l'EDT habituel
BTS 1 ^{ère} année apprentis OL	mardi 1 ^{er} septembre	7h55	8h00-11h00	11h	mardi 1 ^{er} septembre 13h00 selon EDT
BTS 2 ^{ème} année apprentis OL	mardi 1 ^{er} septembre	7h55	8h00-10h00	10h	mardi 1 ^{er} septembre 13h00 selon EDT
BTS apprentis CIM1 et CIM2	lundi 7 septembre	7h55	8h00-9h00	9h00	lundi 7 septembre 9h30 selon EDT



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BTS en apprentissage

Cocher votre choix	Opticien Lunetier	Conception et industrialisation microtechniques
Première année	<input type="checkbox"/> BTS1 OL	<input type="checkbox"/> BTS1 CIM
Deuxième année	<input type="checkbox"/> BTS2 OL	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM
Redoublement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Merci de remplir TOUS les champs et conformément à l'état civil

NOM :

Prénoms :

Sexe : M - F

Né(e) le :

à :

Département :

Nationalité :

Identifiant National (INE) :

Tél portable de l'étudiant :

Adresse mail de l'étudiant :

Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :

Adresse postale étudiante (adresse de Morez) :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2026

Régime : Demi-pensionnaire* Externe

Les étudiants apprentis sont au ticket.

Le repas est à 6.70 euros (prise en charge de 3 euros par repas par l'OPCO).

Rechargement au début de mois et pour le mois complet au secrétariat d'intendance (paiement possible par carte bancaire, chèque ou espèces).

Aucun rechargement n'est possible le dernier jour du mois.

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2025-2026)

Établissement :

Commune :

Classe :

DIPLOMES

Intitulé du Bac préparé ou obtenu :

Année d'obtention :

RESPONSABLES LÉGAUX

	Responsable légal	Responsable légal
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Situation familiale		
Adresse postale		
Tél portable		
Adresse mail		
Code profession (voir page suivante)		
Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves	OUI - NON	OUI - NON
Nombre d'enfants à charge		
Dont scolarisés en lycée ou collège public		

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (AUTRE QUE LE REPRESENTANT LEGAL)

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

AUTRE

Avez-vous un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : OUI NON
un PAI (plan d'accompagnement individualisé) : OUI NON

Si oui, merci de joindre les documents sous enveloppe à l'attention de l'infirmière pour le PAI et au secrétariat élèves pour le PAP.

Si vous présentez un problème de santé nécessitant des aménagements sur le temps scolaire, merci de prendre contact avec l'infirmière (tél : 03.84.34.17.00 ou Email : appoline.perret@ac-besancon.fr)

Avez-vous un aménagement aux examens : OUI NON

Si oui, merci de joindre le document.

CODES PROFESSION ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE 2026-2027

Autorisation de l'étudiant lui-même s'il est majeur.

Étudiant (NOM, Prénom)..... Classe

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné(e), pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Victor Bérard au cours de l'année 2026-2027 :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires OUI NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée OUI NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe OUI NON

- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT. OUI NON

Une autorisation spécifique vous sera demandée pour chaque activité.

Nom et prénom du responsable de l'étudiant mineur :

Signature de l'étudiant majeur :

Fiche d'urgence à l'attention des parents (À photocopier et remettre aux services de transport d'urgence)

Identité de l'élève:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Identité des responsables légaux:

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

N° tel. Portable

N° de tel. Travail

Autre numéro

Responsable légal n°1 :

Responsable légal n°2 :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:

Autres informations:

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document, sous pli cacheté.

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :